

Concours BIOorigine Gers

Organisé par l'agence Gers Développement en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le concours BIOorigine Gers s'adresse aux entreprises agricoles et agroalimentaires valorisant des matières premières biologiques d'origine gersoise. Il a pour objectif d'encourager le développement de la filière agroalimentaire biologique gersoise et de promouvoir le Gers comme territoire pilote en matière de production et transformation de produits biologiques.

Pour qui ?

Concours ouvert à toute entreprise agricole ou agroalimentaire inscrite à un RCS français dont l'activité consiste à transformer des matières premières issues majoritairement du Gers.

1^{er} prix : "Circuits courts"

Le prix « Circuits courts » s'adresse aux entreprises commercialisant leur produit en vente directe (exploitation, marchés...) ou en magasins dans le Gers et les départements limitrophes.

1^{er} prix : "Circuits longs"

Le prix « Circuits longs » s'adresse aux entreprises commercialisant leur produit au-delà du Gers et des départements limitrophes.

Le dépôt des candidatures se fait en ligne sur le site <https://www.concours-bio.fr/concours-biorigine-gers/>

La date limite d'inscription est le 15 août 2020 pour une

remise des prix prévue en octobre.

La sélection des candidats se fera sur la base des éléments communiqués dans le dossier de candidature et sur les 7 critères suivants (note de 1 à 5) :

- Produits : qualité organoleptique, présentation ...

- Viabilité économique et potentiel de développement

- Emploi : Créations d'emplois dans le Gers, nbre d'emplois/ha ...

- Innovation : originalité des produits/du projet, facteurs de différenciation ...

- Equipe projet : compétences de l'équipe/du porteur de projet, capacité à mener à bien le projet...

- Impact environnemental : consommation énergétique, transport, emballage ...

- Impact territorial : caractère structurant pour la filière, lien avec d'autres acteurs du Gers (exploitations, collectivités, distributeurs, transformateurs ...), etc.

Le concours récompense deux lauréats dans deux catégories, Circuits courts et Circuits longs :

- Un chèque de 2 500 € pour le lauréat circuits courts

- Un référencement test dans les magasins Biocoop du Gers

- Une prestation de conseil d'un montant de 1 500 € par l'un des trois cabinets partenaires du concours (CER France Gascogne Occitanie, Gimbert, Signatures)

- Un chéquier conseils d'une valeur de 1 000 € pour le lauréat circuits courts (Crédit Agricole Pyrénées Gascogne)

- Une journée d'utilisation de la halle technique du Lycée Beaulieu Lavacant

- Une mise en avant des lauréats, dans la presse régionale.

Contact : Gers Développement - f.bedoussac@gersdeveloppement.fr - Tél. 06.33.88.58.76